



Livret d'Accueil des Résidents

Pôle

Vieillissement

Autonomie

Réadaptation

Édition Janvier 2021 — Cellule Communication



sommaire

L'accès et les horaires d'accueil	page 1
Les structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées	page 2
Les locaux	page 3
L'admission	page 4
Lieu de Vie	
Les différents secteurs d'hébergements	page 6
Les locaux de l'EHPAD/USLD et ses équipements	page 7
La vie sociale et les activités	page 10
• <i>Les repas</i>	
• <i>Les invités et accompagnants</i>	
• <i>Les visites et les sorties</i>	
• <i>Les cultes</i>	
• <i>Les valeurs et l'argent</i>	
• <i>Les animations et activités</i>	
• <i>Les effets personnels</i>	
• <i>Les prestations de confort et d'esthétique</i>	
Santé et soins	page 14
• <i>L'équipe soignante pluridisciplinaire à votre disposition</i>	
• <i>Les intervenants libéraux</i>	
• <i>La prise en charge financière des soins</i>	
• <i>Vos droits d'accès aux informations de santé</i>	
• <i>L'information médicale</i>	
Droits du résident et de ses proches	page 16
• <i>Conseil de la Vie Sociale (CVS)</i>	
• <i>Désigner une personne de confiance</i>	
• <i>Exprimer sa volonté par les directives anticipées</i>	
• <i>Recours à une personne qualifiée</i>	

Bienvenue au centre de gérontologie Pech Dalcy

*Ce livret d'accueil a été conçu pour vous aider
à mieux connaître votre nouveau lieu de vie.*

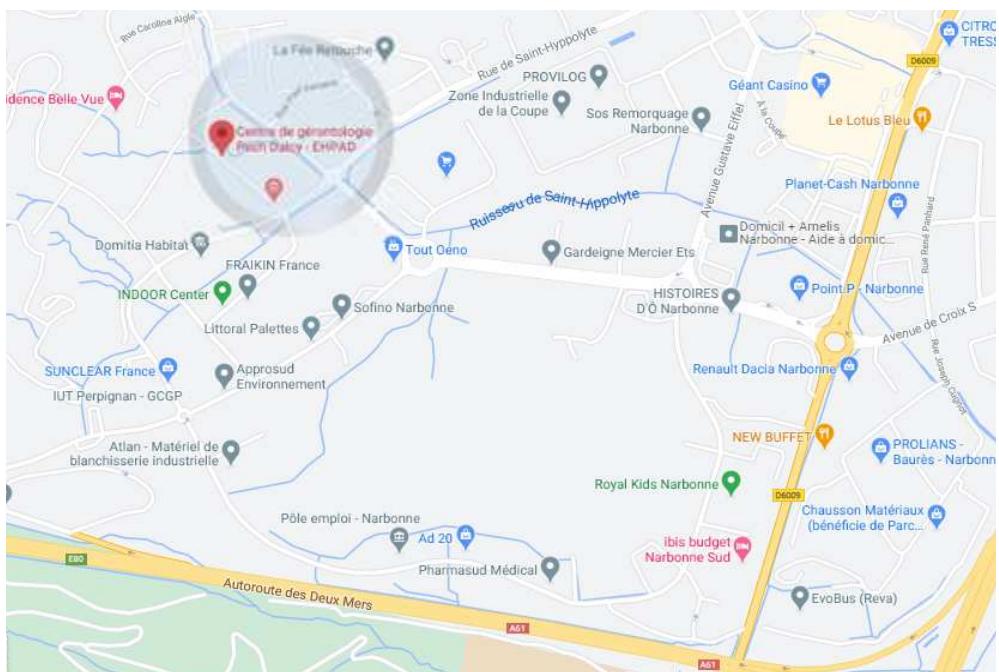
*Faire de votre séjour dans notre établissement un temps
de vie et de sérénité est notre objectif quotidien.*

*Soucieux de votre confort, nous souhaitons faire évoluer
sans cesse la qualité de nos prestations et services.*

*L'ensemble du personnel est à votre disposition
pour rendre votre séjour au sein de l'établissement
le plus agréable possible.*



L'accès et les horaires d'accueil



Centre de Gérontologie Pech Dalcy - Rue Marcelin Boule - 11100 Narbonne

Pour accéder au Centre

- En voiture : venant de l'autoroute A9 ou A61 → sortie Narbonne-Sud
→ direction Perpignan par la Nationale
- En transport en commun : ligne de bus Pech Dalcy
→ arrêt Pech Loubat dans le quartier de La Coupe

Le secrétariat est ouvert

du lundi au vendredi

de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00
sauf fermeture exceptionnelle

04 68 42 66 00

En dehors de ces horaires, les week-end et les jours fériés,
vous pouvez joindre un professionnel de 08h00 à 20h00 grâce à un standard
automatique à ce même numéro qui vous orientera vers l'unité concernée.

Les structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées

Le centre de gérontologie Pech Dalcy du centre hospitalier de Narbonne est implanté dans le quartier de la Coupe sur les hauts de Narbonne. Son architecture moderne en forme de H, habillée de bois lui donne un caractère chaleureux.



Les chambres sont toutes individuelles et équipées de douches privatives, d'un système d'appel, d'un mobilier adapté, d'une prise téléphonique et d'un écran de télévision plat.



Cet établissement public de santé entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux (loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002) est signataire d'une convention tripartite avec le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Président du Conseil Départemental de l'Aude. Elle a été conduite en janvier 2016, pour une durée de 5 ans.



L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Les locaux

La structure dispose d'une capacité d'accueil de 174 lits, répartis en 4 unités :

- ⇒ L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) 84 lits
- ⇒ Une Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) de 14 lits
- ⇒ Un pôle d'activité de soins adaptés (PASA) de 12 places
- ⇒ L'Unité de Soins de Longue Durée (USLD) avec ses 90 lits

L'établissement d'environ 10 000 m² sur 3 niveaux accueille l'EHPAD au rez-de-chaussée et 1^{er} étage, l'UHR au rez-de-chaussée et l'USLD au 2^{ème} étage.

Il bénéficie de locaux clairs, agréables et sécurisés, adaptés aux personnes valides et dépendantes.

Des parkings et des espaces verts ont été aménagés autour de l'établissement.

Un espace est également dédié au pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) de 12 places destinées à proposer aux résidents de l'EHPAD des activités sociales et thérapeutiques.



L'admission

Elle se déroule en trois étapes :



Une évaluation médicale

Tout dossier fait l'objet d'une évaluation médicale en vue de l'admission.

Cette évaluation se déroule soit :

- à l'examen du dossier rempli par le médecin traitant
- lors d'une hospitalisation au Centre Hospitalier de Narbonne ou d'une consultation gériatrique.

L'orientation (USLD/EHPAD/UHR) et l'avis médical sont prononcés au cours d'une réunion de la commission d'admission hebdomadaire sous la responsabilité du chef de pôle ou du médecin coordonnateur et sur proposition au Directeur de la structure gestionnaire.



Un entretien avec l'assistante sociale

au cours duquel des pièces justificatives devront être fournies.

Un entretien avec le cadre supérieur de santé (ou en son absence avec un cadre de santé)

au cours duquel sont évoqués les modalités de fonctionnement de l'établissement, le projet de vie et l'organisation des soins.

Les assurances

Les garanties d'assurance contractées par l'établissement auprès de la BEAH (Bureau Européen d'Assurance Hospitalière) couvrent la responsabilité civile hospitalière, individuelle accident, protection juridique, personne morale et agents-administrateurs.

Le résident doit néanmoins être détenteur d'une assurance en responsabilité civile dès son admission, et doit la renouveler chaque année.

Le règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement énonce les règles générales et permanentes d'organisation et de fonctionnement de l'établissement. Il définit les droits de la personne accueillie, ainsi que les obligations et devoirs inhérents au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement.

Il est remis aux résidents, affiché dans l'établissement et respecté par l'ensemble des usagers et professionnels de la structure.

Le courrier

La distribution et la levée du courrier sont assurées journalierlement.

La maintenance

Les petites réparations sont assurées par les agents de maintenance de l'établissement, l'intervention étant comprise dans les frais de séjour.

Les effets personnels

Vos vêtements, marqués à votre nom peuvent être pris en charge, si vous le souhaitez par l'établissement, la blanchisserie procédera alors à un marquage complémentaire afin d'en assurer la traçabilité.

Nous vous invitons à vous reporter à la liste des vêtements recommandée par l'établissement.

Le linge de lit et de toilette sont fournis par la structure.

Lieu de Vie

Les différents secteurs d'hébergements

4 STRUCTURES D'HÉBERGEMENTS ADAPTÉES AUX BESOINS ET À L'ÉTAT DE SANTÉ DU RÉSIDENT

EHPAD

Maison de retraite médicalisée, pouvant justifier d'équipements adaptés et d'un personnel spécialisé lui permettant d'accueillir des résidents présentant une dépendance, nécessitant un accompagnement aux activités de la vie quotidienne.

PASA

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés permet d'accueillir, dans la journée, les résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés, dans le but de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives, sensorielles etc...

USLD

Les USLD sont spécifiquement réservées aux personnes fortement dépendantes avec des pathologies chroniques nécessitant une surveillance médicale constante, des soins permanents et un suivi médical spécifique.

UHR

Cette unité à l'accès sécurisé s'adresse aux personnes âgées atteintes de troubles du comportement sévères (le plus souvent liés à la maladie d'Alzheimer). Elle leur propose des soins et des activités sociales à but thérapeutiques afin de maintenir voire de réhabiliter les capacités fonctionnelles et cognitives des personnes. Ainsi, la visée de cette structure est de permettre à ces résidents de réintégrer leur lieu d'habitation habituel (domicile ou EHPAD).

Les locaux de l'EHPAD/USLD et ses équipements

L'ÉTABLISSEMENT RÉPARTI SUR 3 NIVEAUX DISPOSE DE LOCAUX COLLECTIFS

Les espaces de vie sont lumineux, ouverts sur la nature et orientés vers le soleil.

Des jardins et terrasses aménagés permettent de se promener aux abords de la structure.

salle de rééducation



salon de coiffure/esthétique



salle à manger



salon de détente



jardin et terrasse

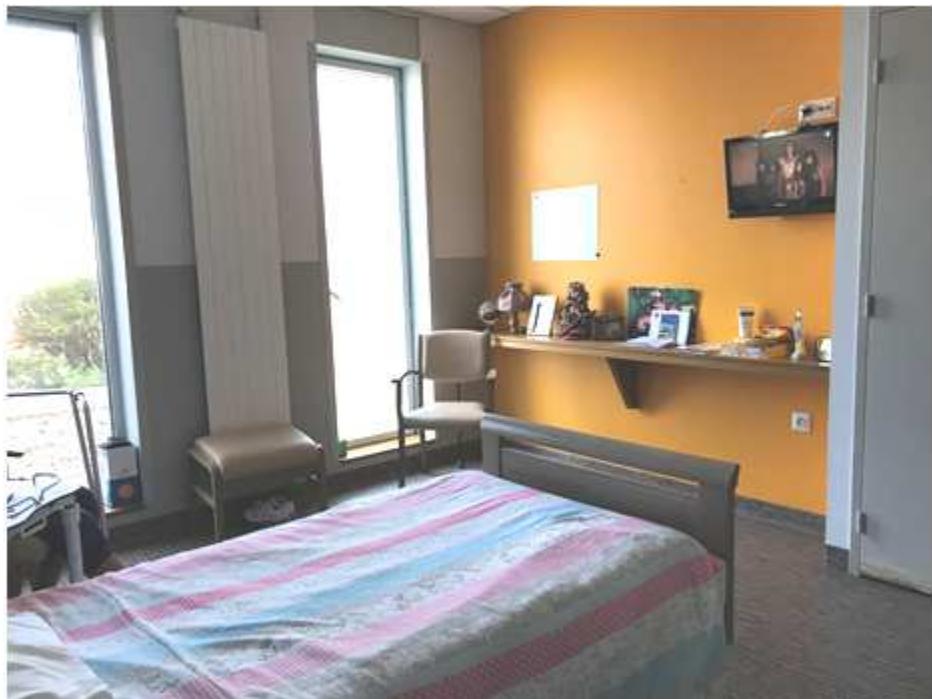


Les locaux de l'EHPAD/USLD et ses équipements

La chambre

L'établissement dispose uniquement de chambres individuelles d'environ 20m² conformément à la législation en vigueur. Chaque chambre dispose d'une salle d'eau, de placards, d'un système d'appel et est équipée de :

- Un lit médicalisé,
- Un chevet,
- Un fauteuil de repos,
- Une armoire,
- Un bureau,
- Une chaise,
- Une télévision (accès gratuit aux chaînes de la TNT) .



Les locaux de l'EHPAD/USLD et ses équipements

Chaque chambre est équipée d'une prise téléphonique. Le résident doit solliciter son opérateur afin de transférer sa ligne privée dans son nouveau logement.

Toutes les charges liées au logement sont comprises dans les frais d'hébergement, à l'exception du téléphone. Il est possible de personnaliser la chambre en apportant du petit mobilier et de la décoration.

Un état des lieux contradictoire est réalisé par le personnel de l'établissement au début ainsi qu'à l'issue du séjour.

Les produits de toilette (shampoing, gel douche, savonnette, eau de Cologne, dentifrice, rasoir, etc.) sont à la charge du résident, qui devra en assurer, lui-même ou sa famille, la fourniture régulière au cours de son séjour.

Les produits d'incontinence, le cas échéant, sont fournis et pris en charge par l'établissement.



Vie sociale et activités

LES REPAS

Les horaires

- Petit-déjeuner servi en chambre entre 07h00 et 07h30
- Déjeuner à partir de 12h00
- Dîner à partir de 18h00

Si votre état de santé ne vous permet pas de vous rendre à la salle de restauration, un plateau repas vous sera servi dans votre chambre.

Une collation sera servie l'après-midi dans les salons ou dans votre chambre. La fin de la journée s'accompagnera, selon votre souhait, d'une infusion.

L'Unité de Production Culinaire (UPC) est accréditée ISO9001 et la note « A » a été décernée par les Services Vétérinaires, note maximale en terme de



La plus grande attention est apportée aux repas préparés dans l'établissement qui allient l'apport d'une nutrition équilibrée et le plaisir de manger. Une diététicienne est présente sur site afin d'ajuster au mieux les besoins des résidents.

Les menus de la semaine se basent sur deux cycles (Eté – Hiver) de quatre semaines chacun.

A chaque occasion du calendrier et des évènements du centre de gérontologie, les menus de fêtes, menus à thèmes ainsi que des animations autour du repas sont proposées aux résidents.

LES INVITÉS ET ACCOMPAGNANTS

Pour recevoir vos proches et partager votre déjeuner vous pouvez :

- Acheter les tickets repas « accompagnant » à l'accueil de l'Hôtel-Dieu (Bd Dr Lacroix), accueil ouvert de 08h00 à 20h00
- Informer l'équipe soignante de l'unité d'hébergement pour informer les diététiciennes en remettant le ou les tickets



LES VISITES

Votre famille, vos amis seront les bienvenus dans la journée, à partir de 12h00 pour respecter les temps de soins du matin.

LES SORTIES

Vous avez la possibilité de passer la journée ou quelques heures en famille à l'extérieur de l'établissement, après accord médical.

De même, vous pouvez partir en vacances pour une durée déterminée si votre santé le permet.

Si tel est votre souhait, votre lit sera réservé selon les conditions et modalités définies dans le contrat de séjour.

LES CULTES

Un aumônier catholique est à votre disposition. Vous pouvez également faire appel librement au représentant de votre religion.



LES VALEURS ET L'ARGENT



Nous vous recommandons de ne conserver que le strict nécessaire et de déclarer à l'établissement toute situation particulière. Dans le cas contraire, l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les animations et activités



Notre structure est avant tout un lieu de vie. Le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le projet de vie sociale de chaque résident. Dans ce but, il est proposé un choix d'animations régulières auxquelles chacun est libre de participer. A l'écoute des souhaits des résidents, des activités sont proposées afin de répondre à leurs attentes : animation sociale, culturelle et sportive.

Individuelle et/ou collective, l'animation accompagne les résidents dans des activités choisies. Ainsi le plaisir et la satisfaction favorisent l'intégration, le maintien et le développement des capacités physiques, intellectuelles et sociales.

Un projet d'animation existe et peut-être communiqué sur demande. Le calendrier des animations est affiché mensuellement dans toutes les unités.

Les activités et animations suivantes peuvent être proposées aux résidents :

Les activités individuelles : la visite individualisée, l'atelier de stimulation à la marche, tablettes informatiques permettant aux résidents de dialoguer avec leur famille.

Les animations et activités

Les activités en petit groupe (*une douzaine de résidents*) : les ateliers mémoire, lecture, créatif, jardinage, beauté, jeux de société, la pétanque.

Les activités en grand groupe : chants et danses, spectacles, loto, atelier vidéo, anniversaires.

Ces activités sont ouvertes à tous les résidents qui le désirent ainsi qu'à leurs familles et aux bénévoles qui peuvent apporter leur aide et profiter d'un moment convivial et ludique.

Les activités tournées vers l'extérieur : les sorties (elles peuvent avoir lieu durant une journée, une demi-journée ou quelques heures ; et sont organisées en mini bus), les activités intergénérationnelles (elles ont lieu avec le conservatoire de musique, des groupes scolaires, l'école de danses, l'IFSI, l'IFAS), les séjours thérapeutiques (ils sont encadrés par les équipes soignantes et validés par les médecins, en accord avec les familles ; cela permet aux résidents de partir quelques jours en dehors de la structure).

Les activités à « visée thérapeutique » : elles sont mises en place par les équipes soignantes, sur un temps prévu à cet effet, dans les secteurs de soins. Elles font l'objet d'une prescription médicale. Ces activités se déroulent dans les différents étages, pour les résidents n'étant pas en capacité de se déplacer.



Les prestations de confort et d'esthétique

Une coiffeuse intervient dans l'établissement. Cette professionnelle vous fait profiter de tarifs préférentiels que nous avons voulu accessibles. Les prix et les horaires d'ouverture sont affichés sur la vitrine extérieure du salon de coiffure qui se trouve dans le hall d'entrée de l'établissement.

Ce prestataire n'a pas l'exclusivité des soins de cette nature dans l'établissement. Vous pouvez solliciter tout autre professionnel proposant des prestations de confort et d'esthétique selon vos besoins ou vos souhaits. Il devra intervenir en chambre et respecter le règlement intérieur.

Santé et soins

L'équipe soignante pluridisciplinaire à votre disposition

Les compétences de chacun sont mises au service des personnes âgées dans le but de prendre soin et d'assurer un accompagnement personnalisé de qualité, de conseiller et accompagner les résidents durant leur séjour.

- Une équipe médicale : médecin coordonnateur gériatre, gériatres
- Une équipe paramédicale : cadre supérieur de santé, cadre de santé, aide-soignant, agent de bio nettoyage, diététicienne, ergothérapeute, infirmier, kinésithérapeute, psychologue
- Une équipe sociale : assistante sociale
- Autres professionnels : animatrice, professeur d'activité physique adaptée, coiffeuse...
- Autres intervenants : associations (France Alzheimer, visiteurs des malades hospitalisés ...)

Les intervenants libéraux

Le résident a le libre choix des intervenants libéraux qui lui seraient nécessaires (orthophoniste, pédicure-podologue, dentiste). Ces choix sont inscrits dans le dossier du résident au moment de l'admission, mais peuvent être modifiés à tout moment.

A son entrée, le résident peut garder son médecin traitant à condition que ce dernier ait la possibilité et l'autorisation d'intervenir à l'EHPAD. Dans le cas contraire, il peut choisir un nouveau médecin traitant, notamment parmi ceux qui interviennent déjà à l'EHPAD.

La prise en charge financière des soins

L'ensemble des soins est pris en charge par l'établissement, dans le cadre de la dotation globale de soins et de dépendance, y compris les consultations ou les visites des médecins, les actes de kinésithérapie, les actes de biologie, les actes d'orthophonie et les actes de radiologie en dehors des scanners et des IRM.

La fourniture des médicaments est assurée par la pharmacie du centre hospitalier de Narbonne. Les médicaments sont directement pris en charge par l'assurance maladie, dans les mêmes conditions qu'au domicile.

Vos droits d'accès aux informations de santé

Depuis la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant le Code de l'action sociale et des familles, tout résident a droit d'accéder aux informations concernant sa santé soit sous forme de consultation de son dossier informatisé (logiciel PSI) soit sous forme de communication par un professionnel.

Les règles et les conditions de diffusion de ces informations sont encadrées juridiquement afin de protéger l'intégrité du résident.

Les traitements de données personnelles et de santé, sont inscrits dans notre registre de traitement, conformément au règlement no 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ce registre de traitement est communicable sur demande selon les conditions décrites ci-après.

Pour connaître précisément la procédure à suivre afin de consulter son dossier médical, le résident peut se référer au règlement de fonctionnement de l'établissement ou joindre le service relations avec les usagers du centre hospitalier de Narbonne au 04 68 42 64 25.

L'information médicale

Les médecins praticiens hospitaliers de la structure assurent la prise en soins de tous les résidents, ainsi qu'une astreinte 24H/24H. L'information des proches sur l'état de santé des résidents se fait, avec l'accord de ses derniers, sur rendez-vous.



Droits du résident et de ses proches

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Composé de représentants des résidents, des familles et du personnel, cette instance consiste à « donner son avis et faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement des établissements ou du service notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités et les prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge. » (*cf. article D.311-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles*).

Désigner une personne de confiance

(*art.L.1111-6 du code de la santé publique*)

Vous pourrez indiquer le nom de votre personne de confiance si vous en avez une ou si vous souhaitez en désigner une. La personne de confiance est un proche majeur (conjoint, enfant, ami, médecin traitant, etc.) en qui vous avez confiance et qui accepte de jouer ce rôle. Il est important qu'elle ait bien compris son rôle et donné son accord pour cette mission. Votre personne de confiance pourra vous accompagner et vous assister dans votre cheminement personnel et vos décisions liées à votre santé tant que vous pourrez exprimer votre volonté ; mais également être référente auprès des médecins dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'être vous-même consulté.

Elle n'aura pas la responsabilité de prendre des décisions concernant vos traitements, mais témoignera de vos souhaits, volontés et convictions. Elle a un devoir de confidentialité concernant les informations médicales qu'elle a pu recevoir, et vos directives anticipées : elle n'a pas le droit de les révéler à d'autres personnes.

Si vous n'avez pas désigné une personne de confiance, les noms des personnes à prévenir vous seront demandés ainsi que leurs coordonnées.

Droits du résident et de ses proches

Ces informations seront notées dans votre dossier. Sa mission ne concerne que votre santé. Elle n'est pas nécessairement la personne à prévenir s'il vous arrivait quelque chose, si vous étiez hospitalisé ou en cas de décès.

La désignation de la personne de confiance doit être réalisée par écrit, daté et signé, sur papier libre ou selon le formulaire proposé. Elle doit impérativement être cosignée pour que le document soit recevable. Il est important que les professionnels de santé soient informés de votre choix ; mais aussi vos proches. Il est recommandé que ce document soit intégré dans votre dossier médical.

Exprimer sa volonté par les directives anticipées (art.L.1111-11, L.1111-13 du code de la santé publique)

Vous pourrez aussi indiquer si vous avez rédigé des directives anticipées. La rédaction de ces directives anticipées permet d'anticiper une situation de fin de vie et l'éventualité de ne plus être en mesure d'exprimer ses souhaits. Les directives anticipées permettent de faire part de ses volontés sur la poursuite ou l'arrêt des traitements en fin de vie.

Il est recommandé de les confier à sa personne de confiance voire aux professionnels de santé responsables de votre prise en charge afin qu'elles soient intégrées dans votre dossier médical.

Vos directives anticipées doivent être rédigées soit sur papier libre, soit selon le formulaire proposé. Pour être authentifiable, ce document doit être écrit et comporter : une date, votre signature, vos noms et prénoms, votre date et lieu de naissance.

Il est possible de changer d'avis et d'annuler ou de modifier ses directives à tout moment.



Droits du résident et de ses proches

Recours à une personne qualifiée

Le rôle de la personne qualifiée consiste à :

- Assurer, en cas de conflit, un rôle de médiation entre l'usager et l'établissement,
- Favoriser ou rétablir le dialogue et la confiance réciproques ,
- Informer les usagers sur leurs droits et les aider à les faire valoir ,
- Solliciter et signaler aux autorités les difficultés ou éventuelles situations de maltraitance.

La personne qualifiée peut être saisie par un usager ou un membre de la famille à cause d'une situation conflictuelle ou d'une rupture de dialogue avec l'équipe de la structure.

La mission assurée par une personne qualifiée est gratuite pour l'usager qui la sollicite.

La liste des personnes qualifiées est établie par département, de façon conjointe par l'agence régionale de santé, la préfecture de région et le conseil départemental. Elle sera mise à disposition des usagers dès sa parution.



Mes Notes



Centre de Gérontologie PECH DALCY

Centre de Gérontologie Pech Dalcy

Rue Marcellin Boule

11100 Narbonne

Tél : 04 68 42 66 00

